EPIDE

Malakoff, le 18 octobre 2013

Décision n° 49/2013 portant délégation de signature

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;
Vu la décision n° 41/2013 portant création, attributions, et organisation de la direction de la performance,
Vu la décision n° 42/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un directeur du siège,

Décide :

Art. 1er - Délégation est donnée à Mme Caroline Ritzenthaler, directrice de la performance, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des mouvements internes de crédits, des demandes de subvention, des demandes de levée de gel de crédits, et des réponses aux rapports des corps et organismes de contrôle.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON